

SOIS PROF et TAIS TOI !



Collectif des réprimé-es de l'éducation nationale

Sois Prof Et Tais-Toi - collectif des réprimé.es de l'éducation Communiqué de presse du dimanche 18 septembre

Caroline, Sabine et Cyrille ; Aladin, Cécile, Sylvie et Sandrine ; Emilio, Claire et Aude ; Christophe et Olivier ; Noël ; Hélène ; Frédéric ; Edouard...

En cette rentrée, le rectorat de Versailles a ajouté un nouveau nom à la longue liste des réprimé.es de l'éducation : Kai Terada, professeur de mathématiques au lycée Joliot-Curie de Nanterre, suspendu 4 mois sans motif et dans l'attente d'une éventuelle mutation dans l'intérêt du service.

Depuis 3 ans, c'est une répression sans précédent qui s'abat sur les personnels de l'éducation.

Sans précédent, car elle touche toute la France : Dole, Amiens, Melle, Clermont, Bordeaux, Montargis, Bobigny, Rennes, Saint-Denis, Nanterre...

Sans précédent, car elle n'épargne personne et s'abat sur les enseignants du premier comme du second degré : école pasteur, collège République, lycée Desfontaines...

Sans précédent, car c'est une véritable répression syndicale qui touche aussi bien des syndicalistes de Sud Education, de la CGT Educ'action ou de la FSU (SNES, SNUEP et SNUIPP).

Sans précédent, car c'est une armada de procédures que déploie l'administration pour faire taire toute contestation : des sanctions de 1er groupe sans CAP* disciplinaires, comme des blâmes ou des exclusions temporaires de fonction de trois jours ; des suspensions conservatoires, comme à Dole, suivies de CAP disciplinaires débouchant sur des exclusions de 15 jours, des abaissements d'échelon, des déplacements d'office comme ce fut notamment le cas à Melle... mais l'administration engage aussi des procédures judiciaires, en portant plainte contre des collègues exerçant leur droit de grève et de manifestation, comme à Clermont.

Sans précédent, car l'administration s'affranchit du cadre réglementaire : ainsi, à l'encontre de l'article L531-1 du code général de la fonction publique, le rectorat de Versailles suspend Kai Terada tout en lui affirmant qu'il n'a commis aucune faute et que cette procédure n'est pas disciplinaire ! Ce passage en force de l'administration à une double conséquence : à court terme, il nous prend de vitesse sur le plan de la mobilisation et use à long terme les collègues réprimés sur le plan juridique. En effet, les recours au tribunal administratif sont des procédures longues et coûteuses. La décision de prolongation de suspension de 3 des 4 de Melle a été jugée illégale par le tribunal administratif de Poitiers un an après que les collègues l'ont subie ! L'administration compte sur l'usure de ceux qu'elle réprime.

Sans précédent, car les rectorats font fi des décisions des CAP disciplinaires et, fait du prince, appliquent les sanctions qu'ils désirent quand bien même elles ont été rejetées lors de ces CAP.

Sans précédent, car l'administration déguise ses sanctions en abusant de mutations d'office dans l'intérêt du service, procédure facilitée depuis la loi de transformation de la fonction publique de 2018 puisqu'il n'est même plus nécessaire de présenter cette mesure devant des commissions paritaires ! Aucun contradictoire, aucune défense : purement et simplement, une lettre de cachet qui permet de se débarrasser de ceux qui sont jugés indésirables, ceux qui contestent les réformes absurdes, ceux qui défendent le service public d'éducation, lettre de cachet qui permet aussi d'intimider leurs collègues.

Ils veulent nous isoler, nous répondons par la solidarité. Ils veulent nous faire taire, nous prenons la parole. Nous serons présents, aux côtés de Kai Terada et de ses collègues du lycée Joliot-Curie de Nanterre, mobilisés pour la réintégration immédiate et sans condition de leur collègue, au rassemblement devant le ministère de l'éducation mercredi 21 septembre à 15h, auquel appelle l'intersyndicale nationale. Nous y tiendrons un point presse à l'issue des prises de parole sous notre banderole.

* CAP disciplinaires qui sont départementales dans le 1er degré (CAPD) et académiques dans le 2nd degré (CAPA)

Contact : stop.repression.education@gmail.com